

Communiqué de presse
Issy-les-Moulineaux, le 29 janvier 2020

Mardi 17 mars 2020 : colloque sur la nouvelle réglementation en matière de maintenance et de suivi de navigabilité des aéronefs

Le 17 mars 2020, au siège de la DGAC à Paris, OSAC, en partenariat avec la DSAC, organise une journée d'information sur le nouveau règlement (UE) 2019/1383 et les changements qu'il entraîne. Cette journée sera diffusée en simultané dans les DSAC inter-régionales (DSAC IR) participant à cette opération.

Animé par les experts d'OSAC et de la DSAC, le colloque vise à mieux comprendre les changements induits par le nouveau règlement (UE) 2019/1383 dans les domaines de la maintenance et la gestion du maintien de la navigabilité et à aider les organismes et personnels concernés à se mettre en conformité d'ici la date d'application fixée au 24 mars 2020.

Consacrée aux annexes réglementaires modifiées ou introduites par le nouveau règlement - Parties-M, ML, CAMO et CAO – la journée d'information s'adresse à tous ceux dont les activités sont impactées :

- Dirigeants Responsables, Responsables Qualité, SGS et personnels des organismes de maintenance et de gestion du maintien de la navigabilité,
- Propriétaires d'aéronefs,
- Personnels d'Examen de Navigabilité,
- Mécaniciens.

Ils sont invités à bloquer la date dans leur agenda.

L'ouverture des inscriptions sur le site d'OSAC, la liste des DSAC IR participantes et les modalités de participation seront communiquées prochainement.

Informations pratiques

Date : mardi 17 mars 2020

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : amphithéâtre du siège de la DGAC et DSAC inter-régionales (rediffusion en direct)

Adresses : DGAC - 50 rue Henry Farman 75015 Paris et autres DSAC inter-régionales (adresses sur le site de la DGAC)

Inscriptions sur le site osac.aero

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, limite, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance, de gestion du maintien de la navigabilité et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et les licences de mécanicien aéronautique.

Contacts Presse :

Nadia Robert
Secrétaire Générale
Tél : 01 41 46 10 73
nadia.robert@osac.aero

Sylvain de Buyser
Communication DSAC
Tél : 01 58 09 42 05
sylvain.de-buyser@aviation-civile.gouv.fr

OSAC SAS (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile)

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Nanterre 523 329 837 - APE 7490B

Siret : 523 329 837 000 26 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 523 329 837

14, boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France

Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 - www.osac.aero